



Cercle Bouliste de la Queue d'Arve  
Rue François Dussaud 12 - 1227 Les Acacias - Genève

Correspondance : Case Postale 1465 - 1211 Genève 26  
Tél. : +4122 300 10 50 - Mobile : +4176 693 20 07

**LETTRE SIGNATURE**

Monsieur Sami Kanaan  
Route de Malagnou 19  
Case Postale 9  
CH-1211 Genève 17

**Boulodrome de la Queue d'Arve : Votre courrier recommandé du 29 juin 2016**

Monsieur le Conseiller Administratif,

Je vous remercie très sincèrement pour votre courrier cité en marge qui a retenu toute mon attention. Je suis absolument d'accord avec votre remarque concernant les mois que nous n'aurions jamais souhaité devoir utiliser. Nous restions sans réponse politique à de nombreuses interrogations que nous avons abordées dans toutes nos discussions avec vos services : gestion de la buvette, auto - gestion du boulodrome, suppression du boulodrome, cas des joueurs de boules ferrées, cas des joueurs de boule en bois (deux sports candidats, avec la pétanque, aux jeux olympiques), absence de discussions sur les réalités journalières du terrain). Il me plaît dès lors de vous remercier une deuxième fois très sincèrement et très chaleureux du fait que votre du courrier du 29 juin permette d'aborder les problèmes, relatifs à la gestion, concrètement.

\* \* \*

1. « Boulodrome ... utilisé qu'essentiellement de septembre à mars, soit 7 mois par an. »  
Le boulodrome est ouvert du début septembre à la fin juin. Il est vrai que les mois de septembre, avril, mai et juin, sont très sensibles à la météo. Pour donner un exemple favorable, le boulodrome a été utilisé cette année, au mois d'avril, à la même hauteur qu'au mois de mars et les mois de mai et juin ont aussi été nettement supérieurs à la moyenne.

2. « Les pistes pour la boule en bois et la boule ferrée ne sont par ailleurs que très sporadiquement utilisées. » C'est un fait que personne ne conteste, mais humainement parlant, il nous a toujours paru nécessaire de voir avec eux les alternatives possibles. Par ailleurs le Cercle Bouliste a, depuis le début des années 2000, cherché à valoriser l'espace en essayant d'introduire d'autres activités sans toucher aux infrastructures. Actuellement, il y a un club de baby foot qui est affilié au Cercle.

3. « Comme convenu, ce programme a été affiné ... en respectant vos besoins, à savoir une surface de jeu de 37m par 13 m pour la pétanque. » Sur ce point nous voudrions vous remercier pour votre décision de nous accorder cette espace.

4. « Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, une autorisation annuelle gratuite vous sera délivrée par le service des sports pour l'usage des matchs et manifestations. » Les boulodromes municipaux

de la Ville de Genève ont toujours été un espace ouvert, sans limitation d'accès, depuis ses origines en 1964. Les horaires pratiqués ont toujours été soumis aux activités qui s'y tenaient comme cela est la règle de tous les boulodromes du monde. Dans le cas contraire, les clubs de boules ne peuvent survivre. A Genève, la Ville de Carouge en a fait la preuve et les autorités de Meyrin l'ont vite compris en changeant rapidement de fiscalité d'épaulé concernant leur nouveau boulodrome.

5. « Les horaires seront ceux du Centre Sportif et les fermes/ouvertures seront assurées par le personnel du Centre sportif. » Comme nous l'avons fait remarquer le 3 mars, cela est incompatible, tout comme la gestion par la Ville de la buvette (gérance privée), avec les activités et les fonctions d'un boulodrome, qui sont, d'abord, d'assurer la pérennité financière des clubs affiliés. Les clubs devront trouver, dès lors, des alternatives pour rester en vie, vraisemblablement trouver un autre point de chute.

6. « Vous avez la possibilité de déposer une demande de subvention pour les activités sportives... » Les subventions ne relèvent que rarement du CBOA. Les requêtes viennent surtout des clubs affiliés. Au nom du CBOA et surtout de la Pétanque Genevoise dont j'assume également la présidence, je voudrais remercier la Ville de Genève pour les subventions passées et pour celles que nous solliciterons dans le futur. Elle reste toutefois une ressource alternative, sur laquelle il n'est pas possible de construire un avenir, ni même postuler pour des compétitions internationales ponctuelles comme un championnat d'Europe, pour lesquelles on doit se prononcer des années à l'avance.

7. « Le Cercle devra restituer les locaux et enlever tout le matériel et les machines qui lui appartiennent. » Cela ne pose évidemment aucun problème pour le CBOA. Toutefois, il s'agit d'une posture guère économe. Vous nous demandez par exemple de faire démonter le condenseur des frigos du bar que nous avons dû remplacer récemment. Si tel est votre souhait, nous le ferons. (Inventaire en pièces jointes).

8. « Les actuels tenanciers pourront bien entendu postuler s'ils le souhaitent. » Cela n'est pas de notre ressort. Il est évident que le maintien des anciens gérants rendrait la plume moins aigre et faciliterait la période de transition, tout en donnant plus de mou pour prévenir les clubs affiliés au Cercle.

9. « Le container bureau que vous avez installé à bien plaisir... » Cette affirmation n'est pas exacte. Le container a été installé par le service des sports en 1997 comme bureau lors de l'organisation des championnats du monde jeunes de pétanque et, ensuite, d'un commun accord, il l'a été laissé à disposition du Cercle Bouliste et de ses clubs affiliés. Ce que nous pouvons faire, c'est de le vider. Etant donné qu'il renferme du matériel informatique sensible : ordinateurs, imprimantes ainsi que des trophées et autres objets de valeur, en un mot du matériel qui ne peut rester dans un espace ouvert, nous aimerions savoir si nous devons prendre un bureau en ville pour le déposer et l'utiliser.

10. « Cette buvette deviendra la buvette ouverte à tous les usagers du centre sportif de la Queue d'Arve dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. » Cela a toujours été le cas depuis l'ouverture du boulodrome de la Queue d'Arve en 1990. La buvette a toujours été ouverte à tous publics, non seulement aux usagers du Centre sportif de la Queue d'Arve. La buvette accueillait régulièrement des joueurs de badminton, de handball, de rink hockey. Elle organise des repas ou cocktails de fin d'année ou ponctuels ou encore pour l'accueil de délégations étrangères et

met à disposition des espaces de réunion, pour ces sports. Elle fait aussi de la publicité pour les inciter à venir plus souvent.

11. « Vos éventuels besoins de prestation par les futurs exploitants de la buvette ». Me référant au début du chapitre précédent, cette question doit se comprendre « sans restauration ». Sur ce point, deux souhaits : 1. Les prix pratiqués restent abordables pour les utilisateurs des pistes de pétanque et 2. Les horaires habituels maintenus, soit 13:30 - 23:30, actuellement, ils sont de 11:30 à 23:30 avec dépassement possible en cas d'activités en cours. Pour les cas spécifiques je reviendrais ci-dessous.

12. « Le Cercle bouliste de la Queue d'Arve pourra poursuivre ses activités de septembre à mars ». Je rappelle tout d'abord que les activités actuelles du Cercle Bouliste de la Queue d'Arve vont du début septembre à la fin juin et non de septembre à mars. En avril, il y a encore des concours officiels au boulo-drome, voire en mai. Par ailleurs, le championnat de Suisse des clubs va de la mi-septembre à la mi-avril.

Ensuite, cette affirmation est incorrecte. Une très grande partie des activités disparaîtront, activités qui contribuaient très largement au chiffre d'affaire de la buvette.

Le Cercle Bouliste de la Queue d'Arve est constitué des clubs de pétanque, boules en bois et boules ferrées et actuellement d'un club de baby foot, qui ont le siège en Ville de Genève, ce qui signifie que le Cercle et chaque club affilié ont leurs propres activités. Si on reste aux activités du Cercle, on peut les diviser en deux catégories :

1. Les Ouverts à tous du samedi après-midi, entre douze (12) et quinze (15) par année (septembre-juin) : le nombre variant avec les utilisations du boulo-drome pour des activités ponctuelles : concours officiels, sélectifs pour les équipes nationales, autres compétitions importantes sur Genève. Co-financés par la buvette et organisés par des bénévoles, ils disparaîtront tout simplement.
2. Les événements ponctuels. La buvette organise une trentaine (30) de soirées pétanque pour les entreprises de la place : Banque Pictet, Louis-Dreyfus Commodities devenu des habitués (une soirée pétanque incluse lors de la tenue de séminaires à Genève), Rolex, Procter & Gamble, Emil Frey, Mobilier, TPG, Alcatel etc. ainsi que des écoles et des instituts de formation de Genève etc. Tous ses événements disparaîtront parce qu'ils sont basés sur une forte participation de bénévoles qui viennent initier, à la pétanque ou la boule ferrée, les participants et organiser les soirées ou journées pétanque. Les sports boules leur mettent aussi à disposition les boules et autres accessoires. D'ailleurs nous recevons régulièrement des demandes (voir pièces jointes) même en juillet et août.

**En résumé, plus de quarante activités (40), qui contribuaient largement à la rentabilité de la buvette seront ainsi définitivement supprimées.**

13. « Maintien des matches des deux équipes de ligue A et B ... ». Le championnat des clubs est aujourd'hui composé de trois divisions : deux nationales (A & B) et une régionale (Genève). Au boulo-drome de la Queue d'Arve sont sensés jouer deux équipes régionales ainsi qu'une de ligue A et une de ligue B. En ce qui concerne l'organisation, le club recevant offre un repas à l'équipe visitante et actuellement celui-ci est confié à la gérance de la buvette.

Les rencontres régionales se jouent en semaine, elles commencent vers 19:00 pour se terminer vers 0:30 (minuit et demi), repas inclus. Celles de ligue A et B se jouent le vendredi

soir ou le samedi matin. Les rencontres du vendredi soir ne peuvent que rarement commencer avant 20:00 et se terminent au mieux vers 01:00 (une heure du matin). Etant donné que la circulation est parfois difficile pour atteindre Genève et que les rencontres sont plus serrées qu'en régionale, il n'est pas rare de voir des rencontres aller jusqu'à 02:30 (deux heures trente du matin). Les rencontres du samedi sont fixées à 09:00 parfois, mais généralement à 09:30. Ainsi en est la réalité, qui nous permettrait d'utiliser le boulo-drome pour ces compétitions.

Pour conclure, en ce qui concerne les compétitions internationales subventionnées par la Ville de Genève : Retro 55, Hivernal de la Pétanque Genevoise (3 weekends), Coupe de Noël ... devront être discutées séparément, avant de lancer les invitations. Notre grand souci est l'opérationalité du nouveau gérant pour les compétitions de janvier et février 2017. Nous avons aussi noté qu'un calendrier sera établi pour la période des travaux en 2018.

14. « aucune redevance à payer ... aucun loyer de buvette à charge du Cercle ». Rien ne change pour les clubs affiliés ; redevance et loyer ne concernaient que le Cercle Bouliste de la Queue d'Arve, techniquement appelé à disparaître dans un avenir proche.

\* \* \*

Je tiens ici à réitérer mes remerciements pour nous avoir autorisé à parler «amateur», concrètement comme cela fut le cas pour les infrastructures.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller Administratif, à mes salutations distinguées.

Marcellin G. Dayer  
Président du CBGA

PJ : mentionnées